

## ÉDITIONS DE L'AVENIR

# Conditions d'aide à la presse non respectées

**La direction des ÉdA ne respecte pas les conditions d'octroi des aides à la presse, selon le ministre**

Marcourt, interpellé au Parlement hier.

**L**e ministre des Médias en Fédération Wallonie-Bruxelles a jugé mercredi que les Éditions de l'Avenir (ÉdA) n'avaient pas respecté toutes les conditions d'octroi des aides publiques à la presse à l'occasion du conflit social qu'il traverse.

Jean-Claude Marcourt s'est prononcé à ce sujet mercredi après-midi en séance plénière du Parlement de la Fédération. Il était interpellé à ce propos par plusieurs députés sur les remous au sein du groupe de presse.

Le ministre Marcourt a estimé que la décision de la direction des ÉdA de ne pas associer la Société des rédacteurs (SDR) aux négociations sociales était contraire à l'article 7 du décret sur l'aide à la presse.

## Pas encore de sanctions

L'article en question stipule que, si une société interne des journalistes existe dans une entreprise

de presse, sa direction a alors l'obligation de « reconnaître celle-ci en qualité d'interlocutrice et la consultera notamment sur les questions qui sont de nature à modifier fondamentalement la ligne rédactionnelle, sur l'organisation des rédactions et sur la désignation du rédacteur en chef ».

Devant les députés, le ministre s'est toutefois refusé à envisager pour l'heure des sanctions envers les ÉdA pour non-respect de cette disposition. Le montant de cet aide à la presse s'élève à 1,4 million €.

M. Marcourt a dit attendre d'abord les auditions que le Parlement de la Fédération a programmées le 26 mars prochain.

Différents responsables du groupe de presse, ainsi que des représentants des travailleurs et journalistes, doivent en effet être entendus par les députés, choqués par les événements survenus la semaine dernière.

Le personnel de L'Avenir avait observé la semaine

passée deux jours de grève après l'annonce de trois licenciements individuels, puis le refus de la direction de faire réparaître le journal tant qu'aucun accord social global ne serait trouvé.

Si l'existence d'une « liste noire » de travailleurs à licencier devait se confirmer, ce serait « inacceptable », a averti mercredi le ministre des Médias. Quant au « lock-out » dénoncé par les journalistes du groupe, M. Marcourt a dit vouloir attendre les auditions avant de se faire sa propre opinion à ce sujet.

Pour le ministre Marcourt, le dossier des ÉdA doit être traité avec une « immense gravité », vu ses implications pour la liberté de la presse en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi ses implications pour son personnel et l'avenir de l'entreprise, a-t-il insisté.

« La situation est plus complexe qu'il n'y paraît, mais une solution est à portée de mains », a-t-il conclu. ■